



SAS au Capital de 5,290,000 €  
1150A, Route de Montjoly, BP 61015  
97343 Cayenne CEDEX, Guyane Française  
T (+594) (0) 594 385 404 F (+594) (0) 594 385 413  
W www.iamgold.com E info@iamgold.com  
RCS Cayenne Siret 40220715300048

Madame Marie-France Bugnon,  
Directrice Générale Exploration de la Corporation  
IAMGOLD et IAMGOLD France

A

Monsieur le Ministre d'Etat,  
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et  
de l'Énergie,  
Bureau de la législation des mines et des matières  
premières  
Grande Arche, Paroi Sud  
92055 Paris-La-Défense Cedex

*Objet : Demande de permis exclusif de recherches*

*Pièce jointe : Justification du pouvoir d'engagement de Mme Marie-France BUGNON, signataire de la demande*

Monsieur le Ministre d'Etat,

Je soussignée, Marie-France Bugnon, dûment autorisée par Monsieur Benjamin Little, Président Directeur Général de la Société IAMGOLD France SAS, dont le siège social est situé à Rémire Montjoly (1150A, route de Montjoly, 97354),

Ai l'honneur de solliciter, au nom et pour le compte de ladite Société, l'octroi d'un Permis Exclusif de Recherches de mine d'or portant sur le département de la Guyane (973) et les communes de Roura et de Régina.

Les substances faisant l'objet de la demande sont l'or (9° Article L111-1 du nouveau code minier) ainsi que les métaux connexes (argent et potentiellement le cuivre et le zinc).

Le permis de recherches en cause est sollicité pour une durée de 5 années, et conserverait le nom de « **permis Crique Véoux** ».

Ce permis serait valable à l'intérieur d'un polygone délimité par les coordonnées (système géodésique RGFG 95 – projection UTM 22 N) suivantes

Sommet	Coordonnée RGFG 95 - UTM 22 N	
	X	Y
A	350 700	489 800
B	351 418	489 800
C	351 418	489 755
D	351 773	489 580
E	352 505	490 025
F	352 250	490 623
G	352 250	494 800
H	355 700	487 000

I	355 700	479 800
J	350 700	479 800

Le périmètre ainsi défini englobe une superficie totale de 54 km<sup>2</sup>.

A l'appui de ma requête, je vous prie de trouver dans la pièce I : *Identification du demandeur* du dossier complet original de la présente demande de Permis Exclusif de Recherche PER les pièces suivantes :

- Une identification complète de la société IAMGOLD ;
- Les titres miniers dont IAMGOLD est titulaire et ceux pour lesquels des demandes sont en cours d'instruction ;
- Un exemplaire certifié conforme des statuts de la société ;
- Un équivalent de l'expédition de l'acte de constitution de la société.

Je vous prie également de trouver ci-joint les documents suivants, conformément à l'Arrêté du 28 juillet 1995 :

- Un mémoire technique ;
- Un programme des travaux et engagements financiers ;
- Les documents cartographiques ;
- La notice d'impact ;
- Les capacités techniques de la société IAMGOLD ;
- Les capacités financières de la société IAMGOLD.

Conformément à l'article 9 de l'arrêté du 28 juillet 1995, j'envoie des copies de la demande à Messieurs le Préfet de la région Guyane, ainsi qu'à Monsieur le Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Guyane.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur Ministre d'Etat, l'expression de nos meilleures salutations.

Fait à Rémire Montjoly, le 4 avril 2016



Marie-France Bugnon, géo.  
Directrice Générale Exploration